

SHEVA

Compte-rendu du Conseil d'Administration Extraordinaire du 03/04/2012



Lieu : ENVA, Maisons-Alfort

Date : le 03/04/2012

Présents :

Mathilde BIARD (SECEVA)*
Anne BOISSON
Cédric BRIAND
Marie-Gaëlle FROELIGER
Erwan HIGNETTE
Emmanuelle HUGUES (SECEVA)*

Catherine LAROCHE
Jean-François LASSALLE
Ivan MOSZER
Christine PICARD
Laurence ROBACHE

Absents excusés :

Catherine BOISSON-VIDAL
Nicolas FLEURY
Alexis JOCH
Arnaud MILLIEN
Robert MORAILLON
Jean-Pierre OZANNE
Camille POISSONNIER (SECEVA)*

** La SECEVA (Société des Élèves Cavaliers de l'École Vétérinaire d'Alfort) est l'association des élèves vétérinaires montant à cheval à la SHEVA.*

Ordre du jour

1. La grande carrière et nos relations avec l'ENVA

1. La grande carrière et nos relations avec l'ENVA

Ce Conseil d'Administration Extraordinaire a été convoqué par le Président Jean-François LASSALLE, suite à la réception d'une nouvelle version du protocole d'accord de la part de l'ENVA (cf. CA du 20/03/2012), et de divers contacts établis la semaine précédente avec l'ANSES, le Ministère de l'Agriculture et la Mairie de Maisons-Alfort.

En préambule, JFL rappelle que la SHEVA est occupante du domaine public, et à ce titre peut être expulsée du site de l'ENVA par l'État à tout moment, avec des indemnités en compensation. Il rappelle également que, jusque récemment, le schéma directeur de l'École prévoyait la disparition de la grande carrière (pour y construire le siège de l'ANSES), sans contrepartie pour la SHEVA. La réunion ANSES/ENVA/SHEVA du 13/03/2012 nous a permis d'obtenir la proposition suivante : occupation par la SHEVA du parking étudiant (1 000 m²) situé en prolongement de la carrière couverte pour y aménager une carrière ouverte (cf. CA du 20/03/2012) ; un protocole d'accord en cours de navette doit formaliser ces conclusions.

Les informations obtenues par JFL au travers de ses contacts récents sont les suivantes :

- L'ANSES réunit son Conseil d'Administration le 13 avril 2012. En cas de situation litigieuse persistante au sujet du terrain de leur futur siège, leur projet pourrait être abandonné (quelles conséquences pour l'ENVA ? quelles conséquences pour la SHEVA ? quelle réaction du ministère ??).
- Le représentant du ministère souhaite que nous parvenions rapidement à finaliser le protocole, incluant les points concernant la grande carrière, les charges et la redevance dans le cadre d'une nouvelle convention (effort à réaliser de notre part donc). Il semble néanmoins que le représentant du ministère soit compréhensif à l'égard de notre situation et ait demandé à l'École de faire preuve de plus de souplesse.
- Le Maire de Maisons-Alfort a souligné l'enjeu stratégique et politique de l'installation de l'ANSES (750 salariés), supérieur à ses yeux à celui de la continuité de l'activité équestre de la SHEVA, mais prétend néanmoins être attaché à la SHEVA et nous soutenir (comment concrétise-t-il ce soutien ?...).
- Les différentes parties s'accordent pour continuer les discussions sans avocats (dont la présence était initialement souhaitée par l'École seule, ce que le ministère ignorait).

Plusieurs hypothèses sont ensuite formulées en séance sur les stratégies possibles pour faire évoluer la situation à notre avantage :

- Retirer l'ENVA du protocole, qui ne serait donc signé qu'avec l'ANSES, et bien entendu ne comporterait pas mention de la révision de la convention (il est à peu près certain que ni l'École ni l'ANSES n'accepteraient cela).
- Signer la nouvelle convention avec le ministère directement, l'ENVA n'étant que gestionnaire du site. Dans ce cas, il y aurait probablement un appel d'offres pour les surfaces que nous occupons actuellement, appel d'offres que nous ne serions pas assurés de remporter...
- Poursuivre les négociations sur la convention jusqu'au renouvellement de la Direction de l'École (septembre 2012), afin que celle-ci puisse donner sa propre vision sur la question, de façon à travailler sur des bases plus saines.

Concernant le protocole d'accord, les points suivants sont discutés en séance pour modification et proposition d'une nouvelle version à l'ENVA :

- Art. 1 : Préciser la destination du terrain de la grande carrière (le bâtiment de l'ANSES).

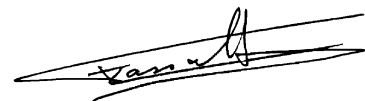
- Art. 2 : Supprimer le plan présentant de façon approximative les accès sécurité et PMR autour de la nouvelle carrière. Remplacer les détails d'occupation du nouveau terrain (période de 3 ans renouvelable, etc.) par une simple mention des règles de la domanialité publique.
- Art. 3 : Faire en sorte de ne pas avoir à prendre en charge la suppression du bitume le cas échéant, mais formulation difficile à trouver tant que nous ne savons pas si cela est nécessaire ou non (un avis d'expert et un devis devraient être obtenus rapidement).
- Art. 5 : Supprimer les détails concernant la révision de la convention (ils seront discutés en temps utile, et ne regardent pas l'ANSES), ne mentionner que la conformité au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et indiquer que les discussions concernant la révision devront débuter avant le 30 septembre 2012, plutôt qu'être terminées le 30 juin 2012.
- Indiquer à l'ENVA (par une formulation écrite ou simplement à l'oral) que, la SHEVA ne demandant pas d'indemnités et prenant à sa charge les travaux (cf. point suivant), le projet de nouvelle carrière est financièrement soutenable si et seulement si nous pouvons bénéficier de conditions « normales » d'exploitation du site SHEVA pour nos activités, nous permettant de maintenir un équilibre financier, et incluant notamment des accès au site normalisés dans un contexte de centre équestre (comprendre *accès en voiture*). Cependant, le représentant du ministère a indiqué à JFL que nous ne pouvons pas mentionner ce point dans le protocole, car nous avons une action en justice en cours à ce sujet.
- Les membres présents du CA conviennent que nous devrions, par principe, demander une indemnisation pour la perte de surface entre ancienne et nouvelle carrières (ainsi que pour le coût des travaux d'aménagement), mais il est précisé dans le même temps que cela serait particulièrement difficile à obtenir en raison du climat relationnel tendu entre l'École et la SHEVA, et des délais impartis très courts. La possibilité de demander une indemnisation après les signatures (ce qui reste défendable) est évoquée.

JFL doit rencontrer le Directeur de l'ENVA, Jean-Paul MIALOT, le lendemain matin, pour lui faire part de nos demandes et propositions.

Enfin, il est souligné l'importance de communiquer vers les adhérents, qui s'interrogent naturellement au sujet de leur réinscription l'année prochaine, mais aussi sur les actions que le CA mène pour améliorer la situation (concernant les accès voiture essentiellement). Il est rappelé que les comptes-rendus des CA sont en ligne sur le site de la SHEVA et peuvent être consultés par les adhérents ; ils témoignent de l'activité des membres du CA pour tenter de faire aboutir nos différentes requêtes.



Le Secrétaire : Ivan MOSZER



Le Président : Jean-François LASSALLE